

## DOSSIER DE SUIVI D'UNE CLASSE D'EAU

Année 2025 - 2026



<b>Cachet Etablissement (Commune)</b>				N° adhérent
<b>Téléphone</b>	01	<b>Courriel établissement</b>	093.....@ac-creteil.fr	
<b>N° de compte bancaire</b>	BPRP OU BRED N°			
<b>Nom directeur/trice :</b>		<b>Nom Mandataire :</b>		

Attention : remplir un dossier par classe concernée :

<b>Niveau classe concernée :</b>		<b>Enseignant :</b>	
<b>Somme allouée :</b>	700 €	Date versement 80% 560€	
<b>Vous recevrez les 20% restants après réception de ce dossier (140€)</b>			

*Date de réception du dossier par occe 93 :*

**Office Central de la Coopération à l'École de la Seine-St-Denis**

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

63, allée du Colonel Fabien - 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS  
Tél. : 01 48 49 12 53 / 09 50 59 93 94 - ad93@occe.coop  
Site Internet : [www.occe93.net](http://www.occe93.net)



## COMPTE RENDU D'ACTIVITE

Date de réalisation de la classe d'eau :	Du	au
Séance de clôture :	OUI : date : ..... NON	
Le planning prévisionnel de la classe d'eau a été respecté	OUI	NON (joindre planning modifié)
Fil conducteur de la classe d'eau :		
Rencontres avec des professionnels de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>	
Ateliers proposés lors de la classe d'eau :	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>	
Visites effectuées lors de la classe d'eau :	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>	
Difficultés rencontrées :		
Une activité, une ressource, une découverte à partager :		



**IMPORTANT ! Joindre OBLIGATOIREMENT un exemplaire de cahier de bord**

Et tout autre témoignage utile (photographies, texte d'enfants...)

## BILAN FINANCIER



### IMPORTANT !

**La subvention de l'agence de l'eau est exclusivement dédiée à l'organisation d'une classe d'eau. Elle ne peut en aucun cas servir à autre chose.**

- En cas de non utilisation de la subvention ou de non-retour du dossier bilan au 31 aout 2024, L'OCCE 93 procédera automatiquement à un prélèvement sur le compte de la coopérative scolaire de la somme concernée sans préavis.
- En cas de dépenses non-conformes au cahier des charges, l'OCCE 93 demandera le remboursement des sommes concernées.
- En cas de non dépense de la totalité de la subvention, l'OCCE est susceptible de demander le remboursement des sommes non dépensées.

- **Les achats autorisés :**

Toute sortie ou matériel afférent à une classe d'eau. Par exemple : musée/exposition sur le thème de l'eau, transport pour se rendre sur les lieux de visite, intervention sur l'eau, petit matériel d'expériences, documents écrits/audio/vidéo, petit matériel pour réaliser une exposition...

- **Est exclu le matériel d'équipement** (appareil-photo, lecteur DVD, bac à eau, tabliers en toile cirée, aquarium...).

- Les factures doivent être libellées au nom de la coopérative scolaire.

**- Joindre les photocopies de tous les justificatifs de dépenses notés dans le tableau du verso (page 4).**

Le présent dossier vous a été adressé par l'OCCE 93 au moment du versement des 80% de la subvention par l'Agence de l'eau. Ces 560 € ont été immédiatement reversé par virement sur le compte de la coopérative scolaire. Les 20% restants ne seront débloqués que lorsque l'OCCE 93 pourra justifier de la réalisation de toutes les classes d'eau engagées.

Pour un versement des 140 euros restants avant le 31 aout, nous vous invitons donc à nous retourner ce dossier dès la fin de votre classe d'eau et au plus tard **avant le 15 juin 2026**

**En cas de difficulté, contactez-nous au 09 50 59 93 94**

Nous, soussignés,

Mme, Mr ..... enseignant référent de la classe d'eau

Mme, Mr ..... mandataire de la coopérative scolaire

attestons de la sincérité et exactitude des éléments fournis dans ce dossier.

Date :

Signature enseignant :

Signature mandataire :

## Tableau récapitulatif des factures

Classe :	enseignant :	Montant de la subvention de l'Agence de l'Eau	700 €
Pièce n°	Désignation	Montant	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
(Même si supérieur à 700 euros) Total des dépenses			